

en ce qui concerne son rayon d'action, je suis renversé de constater que, si telle était l'opinion du gouvernement, ce dernier ait retardé sa décision jusqu'en février 1959.

Le ministre a signalé que durant toute cette période on avait bien expliqué au Parlement et à la population que les décisions prises d'un mois à l'autre,—elles étaient étudiées de nouveau tous les six mois, je pense,—n'étaient que provisoires et étaient connues comme telles par le Parlement, la population et la société; mais d'autres observations ont alors été consignées dans le compte rendu, qui ont créé une impression assez différente de celle que le ministre a produite par ses observations cet après-midi.

Le ministre se souviendra,—d'ailleurs je l'ai déjà fait consigner dans le hansard,—qu'en présence du comité des prévisions budgétaires qui a siégé l'été dernier et qui a eu l'honneur de l'entendre, il a déclaré, comme en fait foi le compte rendu des témoignages de ce comité, séance du 4 juillet 1958, fascicule 11, page 10:

Pendant quelques années encore, même après l'avènement des engins téléguidés intercontinentaux, le bombardier monté continuera d'être un moyen efficace de mener l'attaque avec la précision voulue.

Puis, au cours de la même séance, il a ajouté:

Il y a des éléments importants qui nous obligent à utiliser pour la défense aérienne, et ce pendant nombre d'années encore, de fait pour aussi longtemps que nous pouvons le prévoir, des avions de chasse montés.

Et plus tard:

L'avion de chasse supersonique monté est le résultat de la mise au point d'une arme éprouvée, tandis que l'engin à longue portée surface-air n'a pas encore fait ses preuves.

Ces témoignages ont été rendus l'été dernier. Puis en septembre, le premier ministre a fait les déclarations dont le ministre a déjà parlé cet après-midi et qui étaient censées modifier complètement la situation exposée par le ministre au comité; et pourtant, même si la société aurait dû voir la fin du CF-105, comme le ministre l'a dit cet après-midi, la décision finale a été retardée. Si l'on s'en tient aux déclarations mêmes, la décision a été retardée "parce qu'il existait un certain danger en Extrême-Orient".

Il y avait du danger en Extrême-Orient en septembre dernier et il y en a aujourd'hui en Europe occidentale et au Moyen-Orient. Si la situation internationale constituait une raison valide de ne pas intervenir dans l'exécution de ce projet en septembre 1958, elle constitue une raison encore aussi valide, sinon plus valide, de ne pas l'arrêter quelques mois plus tard en février 1959.

[L'hon. M. Pearson.]

Le ministre se rappellera les paroles qu'il a prononcées à Chilliwack en octobre, alors qu'il a signalé que le CF-105 était fini. Si je ne m'abuse, il a employé les paroles suivantes: "Il est désuet avant que sa mise au point soit terminée." A ce moment-là la société aurait peut-être pu croire avec raison qu'on était à la veille de mettre fin au projet, mais en novembre l'ancien chef de l'état-major de l'Air du Canada, maintenant directeur adjoint du NORAD a fait une déclaration en sens contraire. Selon lui, le CF-105 était une arme essentielle de notre arsenal de défense. Cette déclaration a certainement créé l'impression que le gouvernement étudiait peut-être de nouveau cette question.

Le ministre de la Défense nationale, au cours d'une conférence de presse qui a eu lieu le même jour, a semblé certainement d'accord avec la déclaration du maréchal de l'air Slemon. Contrairement à la déclaration qu'il avait faite un mois plus tôt en Colombie-Britannique, le 25 novembre, au cours d'une conférence de presse, le ministre a dit que l'ARC aurait besoin pendant quelques années encore d'un avion de chasse monté. Selon la presse, il aurait dit:

Ce que nous avons décidé en septembre dernier, ce fut de ne pas produire l'Arrow dans les conditions qui existaient alors. Que les constructeurs examinent de nouveau la question du coût et nous saurons où nous allons.

D'après les observations du ministre cet après-midi, j'ai cru comprendre que les constructeurs avaient examiné de nouveau la question du coût. J'ai demandé au ministre si les résultats de ce nouvel examen avaient été étudiés sérieusement par le gouvernement en présence de ceux qui les avaient communiqués et si semblable échange de vues avait eu lieu entre le gouvernement et la société, ce qui aurait dû certainement se faire avant qu'une décision finale soit prise. Je crois comprendre,—cet après-midi, j'ai posé au ministre une question sur ce point,—que la dernière fois que M. Crawford Gordon, de la société en cause, a rencontré le premier ministre, c'est le 16 septembre 1958. A cette époque, M. Gordon a remis au premier ministre un mémoire où il le mettait en garde contre les conséquences de la résiliation du contrat sur le plan du chômage et où il formulait plusieurs propositions. L'une de celles-ci voulait que le gouvernement et la compagnie forment un comité conjoint pour étudier les solutions possibles. J'ai demandé au gouvernement si des mesures avaient été prises en ce sens.

Cet après-midi, j'ai demandé au ministre de la défense nationale si le gouvernement avait discuté la résiliation du contrat avec les